

# PROTESTATAIRES DE SERVICES

**Journal du Troisième trimestre 2010**

Numéro 24 du Journal du Syndicat Sud B2S et Filiales

## **Retraites, après le 7 septembre Faire céder le gouvernement !**

Vous avez entre les mains le 24<sup>ème</sup> numéro de Protestataires de Services, le journal national de Sud B2S et filiales.

Sud B2S et filiales s'est doté d'un journal pour créer davantage de liens entre les salarié-es du groupe, faire circuler toutes les informations concernant notre entreprise mais aussi dans une plus large mesure concernant le monde du travail (loi des 35 heures, retraites, refondation sociale...). Ce journal nous permet également de faire circuler nos analyses et nos propositions et de nous aider à mettre en place un véritable rapport de force entre nous (salarié-es) et notre direction.

**"Protestataires de Services"** est ouvert à toutes et tous les salarié-es de B2S et de ses filiales. Toute personne intéressée pour écrire un article, donner son avis, émettre une critique peut nous l'envoyer sur notre adresse mail : sudb2s@yahoo.fr.

Nous remercions toutes les personnes ayant travaillé pour ce numéro et nous espérons que vous serez nombreux et nombreuses à nous rejoindre dans cette aventure.

Bonne lecture à toutes et tous !

Après la journée de grève et de manifestation du 7 septembre, le Président Sarkozy maintient son projet de réforme de retraite. Il n'y a pas de véritable concession. Il faut se donner tous les moyens de faire céder le gouvernement et d'obtenir le retrait de ce projet de loi. Pour SUD, il aurait fallu de nouvelles journées de grève, dès le 15 septembre. Le 23 septembre a été retenu par la majorité des organisations syndicales. SUD appelle l'ensemble des personnels et des organisations syndicales à rejoindre les manifestations pour sauvegarder nos retraites !

Depuis 1993, d'attaques en contre-réformes, les régimes de retraite sont mis à mal tant pour les salariés du privé, que ceux du public entraînant une baisse des pensions en moyenne de 20%. Ce n'est pas encore suffisant pour le gouvernement et le patronat qui veulent faire sauter le verrou de l'âge légal de 60 ans et allonger encore davantage le nombre d'annuités nécessaires sans décote. Le passage à 62 ans n'est sans aucun doute qu'une étape. Il suffira juste à l'avenir de faire voter un amendement à la sauvegarde pour ensuite passer à 63, 64 ou 65 ans !

Ne nous y trompons pas, ces mesures si elles étaient adoptées diminueraient encore davantage les pensions pour une majorité de salariés.

Aujourd'hui plus de 50% des retraitables à 60 ans ne sont plus au travail du fait du chômage et de l'invalidité. Retarder l'âge légal ne changera rien, sauf un abaissement de leur niveau de pension. Quant à la pénibilité, elle ne serait plus reconnue qu'au cas par cas, pour les salariés déjà invalides ! Pour nous, être Télé-opérateur est un métier pénible, le taux de turn-over le démontre sans soucis... Qui pourrait nous faire croire

qu'il est possible de faire toute une carrière (et ce jusqu'à 65 ou 67 ans) à prendre des appels ?

Si tous les salariés sont frappés, les femmes le seront davantage, car bien souvent elles ont suspendu leur carrière pour élever leurs enfants (disponibilité ou congé parental) et ont massivement eu recours au temps partiel (87% féminin du temps partiel est pris par des femmes à B2S).

**C'est le régime par répartition qui est menacé à court terme.**

En réduisant massivement le montant des pensions, gouvernement et patronat veulent encourager les salariés (ceux qui en auront les moyens !) à souscrire des contrats de retraite complémentaire auprès des assureurs privés, rompant avec la logique de solidarité intergénérationnelle des retraites par répartition et accroissant ainsi les inégalités sociales.

Avec la crise financière, la capitalisation a eu des effets dévastateurs sur le montant des pensions des retraités américains et anglais. Ne laissons pas les boursicoteurs jouer avec nos futures pensions !

# Négociation Annuelle Obligatoire : C'est toujours le bordel !

Depuis quelques années les négociations se déroulent en deux étapes : une locale et une nationale. Le résultat nous semble de plus en plus illogique car en fonction des sites, des sujets sont traités et d'autres pas. Par exemple Chalon, à négocié une partie sur la classification ce qui provoque une remise en cause de la volonté de cohésion nationale des statuts (voir la norme NF que le groupe essaye d'obtenir). Bien entendu nous ne pouvons qu'être contents qu'un site applique ce que nous demandions nationalement lors des négociations sur la classification (*hormis les conditions de diplôme et des 4 ans qui nous paraissent toujours illégales*).

Plusieurs exemples comme celui-ci pourraient être donnés... Tout cela nous laisse songeur, car par la suite, en négociation nationale, on reprend souvent des choses déjà acquise sur un site (ce qui fait que ce site n'obtient absolument rien...). Donc à notre avis pour plus de clarté et d'égalité, il faudrait que la direction fasse un choix !

## Négo de radin !

La cuvée 2009 des négociations annuelles obligatoires n'a pas connu de réelles avancées en matière de droit social ou de salaire. En fonction des sites, le bilan est plus ou moins bon et évidemment c'est sur le site où il y a eu une grève (et le plus de bénéfice) que l'accord a été le plus généreux. Même si en règle générale, les accords ne sont pas vraiment proportionnels au résultat des sites. En ce qui concerne Sud, il est clair que cela ne peut plus continuer comme cela. Les prochaines négociations doivent déboucher sur une réelle avancée. Pour cela nous appelons dès à présent l'ensemble des syndicats à réfléchir à une unité du début à la fin de la négociation !

---

## Voici ce qu'a donné la seconde partie des négociations salariales 2009 à B2S (site par site) :

### B2S Chalon sur Saône :

- Une prime exceptionnelle sera versée aux salariés en fonction des résultats (MON) du site. Cette prime va de 75€ à 250€ en fonction de la MON et de l'ancienneté. Deux conditions doivent être remplies pour l'obtenir : Avoir un an d'ancienneté et ne pas avoir plus de 7H. d'absentéisme.
  - Les formateurs et OPQ ont obtenu une nouvelle classification. Ils passent coefficient 200 avec le statut d'Agent de maîtrise après 4 ans d'ancienneté. Il faudra obtenir le diplôme le titre de "formateur professionnel" I pour adulte auprès du ministère de l'emploi pour y prétendre (hormis ceux qui étaient présents au 1/1/10).
  - Les superviseurs / Formateurs / Opérateurs Qualité ont obtenu une augmentation de 25€ brut de leur salaire.
- A noter que le site a connu un dérayage...**

### B2S Strasbourg :

- En fonction de la MON, les salariés auront le droit à soit 7H / 8H ou 9H de repos supplémentaire. Deux conditions : Avoir un an d'ancienneté et avoir travaillé au moins 6 mois en 2010.
- Femmes enceintes : Le planning des femmes enceintes pourra être adapté afin de ne plus travailler après 18H.
- Subvention des œuvres sociales : La dotation pour les œuvres sociales passe de 0,85% à 0,925% de la masse salariale pour l'année 2010.
- Accord d'expression : Il sera négocié dans les 3 mois.

### B2S Aix en Provence :

- Une prime exceptionnelle sera versée si le site atteint une MON de 1,115 M€ sur 2010. 300€ pour les 3 ans d'ancienneté, 250€/ +2ans et 180€/ +1an
- Rentrée scolaire : Les salariés auront une absence autorisée et rémunérée de 2H maximum à l'occasion de la rentrée scolaire des enfants en de la maternelle à la sixième.
- Jour de solidarité : Les salariés devront effectuer pendant 7 semaines, une heure supplémentaire non rémunérée ce qui rend le lundi de pentecôte férié et rémunéré.
- Un jour d'absence exceptionnel (rémunéré) en plus pour les mariages après un an d'ancienneté.

## Symphoning :

- Rentrée scolaire : Les salariés auront une absence autorisée et rémunérée de 3H50 pour 2 années de classe maternelle. Aménagement de 3H pour une année de maternelle ainsi que pour le CP et la 6ème.
- Journée Déménagement : 1 jour ouvré tous les 2 ans
- Un jour d'absence exceptionnelle (rémunéré) en plus pour le décès d'un conjoint ou d'un enfant après un an d'ancienneté.
- Remboursement des transports à hauteur de 50% et les frais kilométriques sont remboursés selon barème en vigueur.
- Frais de repas : Les salariés ne pouvant bénéficier du RIE (restaurant inter entreprise) bénéficieront de Tickets Restaurant comme en 2009. En cas de déplacement ponctuel les repas seront pris à hauteur de 15€.
- Prime exceptionnelle : Une prime de 100€ sera versée aux salariés à temps complet présents au 31/10 et sur toute la période allant du 1/06 au 30/09 (temps partiel: la prime sera versée au prorata). Il faudra aussi que l'absentéisme mensuel de la société soit inférieur à 9%.

## B2S SA :

- Cotisation mutuelle / prévoyance : Aligement des salariés ETAM sur la répartition de la prise en charge chez les cadres (30% pour les salariés et 70% à la charge de l'employeur).
- Teletravail : Ouverture prochaine d'une négociation après celle de la branche.
- DIF : Un catalogue sera mis en place.

## B2S Valenciennes :

- VAE : Une VAE visant à diplômer (niveau bac) sera lancée pour les téléconseillers volontaires.
- Gestion du Stress : Des groupes de travail seront mis en place afin de faire un audit puis mettre en place des actions.

**B2S Le Mans :** Aucun syndicat n'ayant voulu signer l'accord, il n'y a à ce jour qu'un PV de désaccord (voir plus loin)



## Ré- organisation . . .

**Ré-organisation** : Après le départ de Madame Dreyfus de la direction des Ressources Humaines, c'est au tour de Monsieur Gutmann de partir (pour la direction de B2S Strasbourg) de ce service. En quelques mois notre PDG a décapité les affaires sociales et les Ressources Humaines, comme quoi cela ne doit pas être important à ses yeux...

**Ré-organisation (2)** : Pour faire suite au départ de Mr Gutmann, la direction devait nommer un nouveau président du CCE. Surprise générale, c'est notre PDG qui devait reprendre le poste !! Etonnement car ce Monsieur ne fait que passer généralement, histoire de nous faire voir que pour lui tout va bien (sic). Après un rappel du CCE sur le fait qu'il devait assurer la séance entière nous avons appris (une heure) que finalement ce serait notre directeur général qui prendrait la tâche... Notre PDG devait sans aucun doute avoir un cours de golf !

**Ré-organisation (3)** : Suite aux différentes ré-organisations, la direction a trouvé une bonne excuse afin de mettre entre parenthèses l'ensemble des négociations en-cours: Accord sur la santé au travail, accord sur le stress, Commission de suivi des accords égalité-pro, sur les perspectives métier et commission de travail sur les casques.... Et bien entendu vous l'aurez deviné les négociations salariales... Pourtant notre PDG nous avait annoncé il y a quelques mois vouloir revoir entièrement les perspectives et les fondements de sa politique sociale au sein du groupe... Le moins que l'on puisse dire c'est que cela commence bien.

# B2S News . . .

Pour la première fois depuis des années, le groupe B2S devrait sortir du rouge et connaître un exercice rentable (Même si les bénéfices réalisés au Maroc restent essentiels). Deux sites restent déficitaires (le Mans et Strasbourg) faute d'avoir suffisamment de contrats... Un élément majeur reste inquiétant au niveau économique : le gain de contrats commerciaux. En effet depuis des mois pour ne pas dire des années B2S n'a pas gagné un seul contrat majeur sur le marché. La croissance du groupe est tiré aujourd'hui par Orange, SFR ou GDF (entre autre) c'est à dire par des clients déjà en place... Reste pour nous un élément essentiel : il va falloir partager ces bénéfices et arrêter la casse de nos conditions de travail puis revenir tout de suite à quelques chose de décent...

	Chiffre d'affaire	MON (résultat)
Valenciennes	X	x
Chalon Sur Saone	x	x
Le Mans	x	x
Aix En Provence	x	x
Strasbourg	x	x
Ile de France	x	x

## Du rififi au Mans . . .

Aucun syndicat du Mans n'a voulu signer l'accord local de négociation salariale. Les autres syndicats (CFDT, FO, CGT et CFTC) ont refusé de signer quand à Sud nous avons voulu connaître l'avis des salariés avant de prendre une décision définitive.

Un referendum a donc été organisé pendant les vacances (le dernier jour de signature était fixé le lendemain du referendum) sur le site de B2S Le Mans.

73% des votants ont refusé l'accord proposé à la signature par la direction. Pour rappel il donnait la possibilité d'obtenir une prime exceptionnelle allant de 70€ à 100€ ou à du temps de libre ainsi

que la possibilité de bénéficier d'un aménagement en cas de RDV médical, d'effectuer son DIF au sein du site, d'entériner l'heure de repos supplémentaire pour les femmes enceintes ou encore des jours supplémentaires pour un décès.

Pour Sud, il était logique de faire voter les salariés afin de voir ce qu'ils en pensaient car nous même nous étions hésitants entre l'apport minimal de la négociation et le énième geste de mépris de notre direction.

Depuis, la direction a réalisé une lettre ouverte à tous les salariés expliquant que ce refus allait amener les salariés à ne rien avoir.

Au delà de l'annonce un petit peu ambiguë cette lettre comporte un certain nombre d'erreurs et de mensonges tant sur la nature de ce qui avait été négocié mais aussi concernant le déroulé des négociations et sur le referendum...

Mais bon peu importe, nous appelons officiellement et ouvertement la direction de B2S Le Mans d'appliquer cet accord de manière unilatérale. Elle n'a pas besoin des syndicats pour appliquer et justifier cette accord qu'elle a trouver suffisamment bon pour nous le faire signer ! Alors qu'elle soit logique qu'elle l'applique... Pour une fois elle en sortira grandit !

- Vous avez aimé, détesté ce numéro de Protestataires de services ?
- Vous avez des remarques, des commentaires ?
- Vous avez des questions ?
- Vous avez des revendications ?

**Alors n'hésitez plus, contactez-nous:**

**Sud B2S 25/27 rue des Envierges 75020 Paris**

**Tel : 01 44 62 12 29 Mail : sudptt@sudptt.fr**

**<http://www.sudptt.org/centresappels/>**